

**54<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES COTE D'AZUR**  
**24<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES HISTORIC VHC**  
**10<sup>ème</sup> RALLYE ANTIBES HISTORIC VHRS**



Date : Jeudi 16 mai 2019

Heure : 12 H 00



Sujet : COMMUNIQUE N° : 1

Document No : 3.2



De : Le Directeur de Course



A : Tous les Concurrents / Tous les Membres

Nombre de pages : 1

Pièces Jointes : 1

**Rappel de l'article 4.3.2.1.**

!!! Important. Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du MIN Nice autant dans le parc d'assistance que sur les parkings attenants.

En cas de non-respect concernant l'enceinte du MIN Nice, le Collège des Commissaires Sportifs pourra appliquer des sanctions.

Un parc à remorque est à disposition au parking relais du Fort Carré.

Sébastien LAURENT

**Rappel de l'article 4.3.2.2. : Zones de ravitaillement**

Les ravitaillements en carburant ne devront être effectués que dans la zone de refuelling prévue au MIN Nice ou dans les stations référencées dans le road book.

Dans toutes ces zones, toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture. Concernant la zone de refuelling du MIN, l'accès ne sera autorisé qu'aux porteurs de badges spécifiques (Refuelling). 2 badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives.

**!! au minimum une combinaison type mécano devra être portée pour accéder à ces zones.**

Il sera interdit de laisser stocker des fûts d'essence à l'intérieur de cette zone et après chaque passage de leur concurrent, les mécanos devront ramener ceux-ci dans leur zone d'assistance.

**Rappel de l'article 5.1 Identification des voitures**

**et complément d'information sur l'immatriculation** (numéro de course) **donnée à votre voiture pendant toute la durée du rallye.**

Ce numéro a été déposé en Préfecture et sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le Rallye, c'est-à-dire uniquement :

1. Sur le parcours exact défini par le carnet d'itinéraire (road book) de l'épreuve, itinéraires de déviation compris
2. Sur le trajet entre les vérifications administratives et techniques (Espace du Fort Carré) et le Parc fermé (Square GOULD)
3. Entre les vérifications techniques (Espace du Fort Carré) et le parc d'assistance (MIN Nice) pour ceux qui participent au shakedown.



Le Directeur de Course CFR  
 Michel LAROULANDIE

Le Directeur de Course VHC et VHRS  
 Jannick DAUBIGNE

